

**CINQ CENT SOIXANTE-DOUZIÈME SESSION****Mercredi le 16 septembre 2020**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 16 septembre 2020 à 14 heures, à l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord, au 750, rue Filion à Saint-Jérôme, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	7*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
<b>Total:</b>		<b>136 393</b>	<b>29</b>	<b>20</b>

**\*Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 7 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle sont également présents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le préfet, Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures 05.

**10095-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante en y retirant le point suivant :

- 5.4 Appui à la candidature de Xavier-Antoine Lalande au poste d'administrateur au sein du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL****10096-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 26 AOÛT 2020**

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 26 août 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

### **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le Conseil des maires prend acte du bordereau de correspondance.

## **DIRECTION GÉNÉRALE**

---

### **10097-20 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJET D’ENTENTE ENTRE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET GESTION ÉMOND VERVILLE INC. POUR SERVITUDE À HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU que la MRC est propriétaire du lot 6 259 277;

ATTENDU que Gestion Émond Verville inc. est propriétaire du lot 4 790 142 en vertu d’un acte publié sous le numéro 24 511 794 au cadastre du Québec, le 8 avril 2019;

ATTENDU que la MRC est à ériger un écocentre sur son immeuble;

ATTENDU que, pour alimenter l’immeuble de la MRC en électricité, Hydro-Québec doit emprunter l’immeuble de Gestion Émond Verville inc. pour y permettre l’implantation de poteaux électriques;

ATTENDU que la MRC et Gestion Émond Verville inc. ont convenu d’une entente permettant à la MRC d’être alimentée en électricité.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- D’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer une entente avec Gestion Émond Verville inc. afin de permettre à la MRC d’être alimentée en électricité.
- D’autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

### **10098-20 ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN TRANSPORT COLLECTIF 2020**

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan de développement durable en transport collectif 2020 du Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord (TAC MRC RDN);

CONSIDÉRANT que l’élaboration dudit plan est obligatoire pour l’obtention de l’aide financière du ministère des Transports du Québec.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement d'entériner le Plan de développement durable en transport collectif 2020 du Transport Adapté et Collectif MRC Rivière-du-Nord (TAC MRC RDN) tel que présenté.

ADOPTÉE

**10099-20 REMERCIEMENTS AUX MUNICIPALITÉS RIVERAINES DU PARC LINÉAIRE DANS LA MRC THÉRÈSE-DE BLAINVILLE.**

ATTENDU l'octroi par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, d'une aide financière de 2 000 000\$ destinées aux villes/MRC pour la réalisation de travaux majeurs sur l'ensemble du territoire couvert par le P'tit Train du Nord;

ATTENDU que le montant attribué à la MRC de La Rivière-du-Nord est de 159 322\$;

ATTENDU que le montant attribué à la MRC Thérèse-De Blainville est de 177 224\$;

ATTENDU la décision des municipalités riveraines au parc linéaire dans la MRC Thérèse-De Blainville de redistribuer leur part par Le P'tit Train du Nord, au prorata du km de piste, aux MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et de La Rivière-du-Nord;

ATTENDU que suite à cette décision, la MRC de La Rivière-du-Nord bénéficie d'un montant de 15 258\$ supplémentaire pour la réalisation de ses travaux sur le parc linéaire.

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord exprime toute sa gratitude aux municipalités riveraines du parc linéaire dans la MRC Thérèse-De Blainville pour leur geste de générosité en redistribuant leur part de l'aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au bénéfice, entre autres, de la MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

**10100-20 SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT la démission de M. Sébastien Larouche pour des motifs familiaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Larouche quant aux compétences et à l'expertise de M. Stéphane Dumont;

CONSIDÉRANT l'entrevue réalisée par le directeur général le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Stéphane Dumont au poste de directeur du service d'évaluation foncière.

ADOPTÉE

## **GESTION FINANCIÈRE**

---

### **10101-20 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 1er septembre 2020, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

### **10102-20 EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-JÉRÔME**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC) est autorisée à faire exécuter des travaux de construction d'un écocentre sur le territoire de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté le règlement d'emprunt numéro 337-20 lors de sa séance du Conseil tenue le 26 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu l'approbation du règlement numéro 337-20 émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a dû avancer des sommes d'argent pour poursuivre les travaux de construction en attendant de recevoir les déboursés prévus aux termes du règlement numéro 337-20.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

D'autoriser la direction générale à solliciter un emprunt temporaire de SIX MILLIONS DE DOLLARS (6 000 000\$) auprès de la Caisse Desjardins de la Rivière-du-Nord relatif à la construction de l'écocentre de Saint-Jérôme pour un terme d'un (1) an maximum.

D'autoriser la direction générale à signer tous les documents en lien avec la présente résolution et à faire tous les suivis en découlant.

ADOPTÉE

## AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

### RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

#### **10103-20** CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-451

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-451 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'agrandir la zone H-1079 et d'y autoriser les projets résidentiels intégrés et l'usage « Habitations multifamiliales » ainsi que de permettre les usages « Habitations trifamiliales et quadrifamiliales » dans la zone H-1073 ainsi que d'ajuster les dispositions générales et particulières.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-451 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-451 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

#### **10104-20** CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-452

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-452 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'agrandir d'autoriser les usages « École de dressage pour animaux domestiques », « Service de toilettage pour animaux domestiques », « Autres services pour animaux domestiques » et « Service de vétérinaires » dans la zone C-2497.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-452 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-452 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10105-20      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÉOLUTION PPCMOI-2020-00033**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté la résolution numéro PPCMOI-2020-00033 d'autoriser afin de permettre le maintien pour une période supplémentaire des bâtiments composés d'unités modulaires, au 5 rue Saint-Joseph.

Attendu que copie de ladite résolution a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu les articles 137 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Attendu que la résolution PPCMOI-2020-00033 de la Ville de Saint-Jérôme est présumée conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ladite résolution PPCMOI-2020-00033 soit approuvée.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre en conformité avec la Loi, un certificat de conformité concernant ladite résolution.

ADOPTÉE

**10106-20      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-COLOMBAN– RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2020-03**

Attendu que la Ville de Saint-Colomban a adopté le règlement numéro 602-2020-03 amendant le règlement de lotissement 602 afin de préciser l'obligation d'avoir une fondation de béton coulé pour ton agrandissement d'un bâtiment public.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 602-2020-03 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 602-2020-03 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10107-20**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1296-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1296-2020, le règlement sur le plan d'urbanisme afin de doter la municipalité d'un nouveau plan d'urbanisme.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1296-2020 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1296-2020 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10108-20**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1297-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1297-2020, règlement de zonage afin de doter la municipalité d'un règlement de zonage.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1297-2020 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1297-2020 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10109-20**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1298-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1298-2020, le règlement de lotissement, afin de doter la municipalité d'un nouveau règlement de lotissement.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1298-2020 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1298-2020 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10110-20**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1299-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1299-2020, le règlement sur les permis et certificats, afin de doter la municipalité d'un nouveau règlement sur les permis et certificats.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1299-2020 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher



et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1299-2020 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10111-20**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1300-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement numéro 1300-2020, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de doter la municipalité d'un nouveau règlement sur les PIIA.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1300-2020 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1300-2020 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**10112-20**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE – RÈGLEMENT NUMÉRO 1301-2020**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le Règlement numéro 1301-2020, le règlement de construction, afin de doter la municipalité d'un nouveau règlement de construction.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 1301-2020 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 1301-2020 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

---

Aucun point.

**ORGANISMES APPARENTÉS**

---

Aucun point.

**DEMANDES À LA MRC**

---

Aucun point.

**AFFAIRES NOUVELLES**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

---

Aucune question.

**10113-20 LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 14 heures 12, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

---

Bruno Laroche, préfet

---

Roger Hotte, directeur général et  
secrétaire-trésorier